

Atelier de proximité Avelin 19 février 2015

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 18h15.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), accueille les participants pour cette troisième réunion consacrée aux abords du poste d'Avelin. Il salue la présence de plusieurs élus d'Avelin et invite à participer largement à la concertation organisée par RTE, élus comme riverains, pour élaborer les propositions d'aménagement des abords du poste d'Avelin.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, demande aux participants s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de l'atelier précédent.

Jean-Claude Sarazin, maire d'Avelin, n'a pas de remarques sur le compte-rendu. Il se dit très content de l'avancement de la concertation. Il a noté que la poursuite du processus est dans l'attente d'une décision du gouvernement sur le fuseau de moindre impact. Il souligne que les ateliers consacrés au poste d'Avelin permettent d'élaborer des mesures d'accompagnement qui ne relèvent pas à ce stade de la compensation environnementale des impacts de la nouvelle ligne. Il juge ce travail intéressant, car il permettra de rappeler aux gens qu'un poste électrique se situe à Avelin. Il estime au passage curieux de demander d'enfouir la ligne sur quelques kilomètres alors que la situation aux alentours du poste ne changera pas. Il rappelle la position de la municipalité : il ne s'agit pas de faire disparaître les pylônes et le poste mais de chercher à améliorer la situation, en minimisant les nuisances.

Présentation de l'étude paysagère des abords du poste d'Avelin

Christine Lombard, chargée de concertation RTE, et Julie Kmieckowiak, RTE, présentent les pistes identifiées pour améliorer l'insertion paysagère du poste d'Avelin.

Cf. Annexe 2 – Etude paysagère

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, indique que l'enfouissement d'une ligne de 20 kV envisagé au sud du poste est proposé dans le cadre de la concertation autour du poste. Il précise qu'une ligne 225 kV est également concernée par une proposition d'enfouissement, dans le cadre du projet Avelin-Gavrelle cette fois : il souligne que la concertation sur le tracé de la ligne aérienne,

notamment menée sous la forme d'ateliers de proximité, est suspendue à une décision du ministère de l'Ecologie, qui doit se prononcer prochainement sur le fuseau de moindre impact retenu par l'Instance locale de concertation du 14 octobre 2014. La concertation pourra alors reprendre et permettra de définir les mesures compensatoires par rapport à la ligne Avelin-Gavrelle, dont font partie ces propositions d'enfouissement de lignes de moindre tension.

Bernard Féry note que RTE propose un enfouissement au titre de l'amélioration de la situation paysagère du poste d'Avelin et que d'autres enfouissements sont proposés en compensation du projet de reconstruction lui-même. Il souhaite savoir si ces deux types de mesures ont des statuts différents.

Jean-Louis Carlier confirme que l'enfouissement de la ligne moyenne tension est envisagé au titre de l'amélioration paysagère des abords du poste, soit en accompagnement du projet Avelin-Gavrelle. Il ajoute que la mise en souterrain d'une ligne 225 kV est proposée à titre compensatoire pour le projet de reconstruction de la ligne Avelin-Gavrelle. C'est par exemple le cas dans l'Arrageois et dans le Bassin minier, où plusieurs lignes de moindre tension seront enfouies. Ainsi, les ateliers consacrés aux abords du poste d'Avelin relèvent de l'accompagnement et non de la compensation de la nouvelle ligne. Il s'agit d'améliorer la situation et l'intégration du poste : il prend pour exemple la plantation de haies chez des riverains, proposée dans le cadre de ces ateliers pour estomper la vue du poste sans impacter les parcelles agricoles – RTE envisageant initialement d'installer les haies uniquement sur ces dernières.

→ La réalisation des mesures d'insertion paysagère

Pascal Houzé, agriculteur, demande ce que RTE prévoit pour restaurer les réseaux de drainage consécutivement au déplacement du fossé. Il précise qu'actuellement, ces réseaux se situent le long de la route et vont jusqu'au fossé actuel. Il craint que l'implantation de haies pour délimiter la liaison douce n'entrave le bon fonctionnement de ces réseaux.

Christine Lombard souligne qu'à ce stade, il ne s'agit que d'une proposition : d'autres solutions existent pour séparer la liaison douce de la départementale. Elle ajoute que des études hydrauliques sur ces réseaux seront menées.

Jean-Claude Sarazin rappelle que la liaison douce a vocation à accueillir piétons et cyclistes ; il juge qu'une séparation avec la route est indispensable.

Hubert Pâques estime qu'il y a peu de chance que les racines des haies obstruent les drainages si on choisit les bonnes essences.

Alain Lemaire, habitant d'Avelin, souligne que les radicules de certaines espèces peuvent au contraire gêner le drainage, comme les charmilles par exemple.

Jean-Louis Carlier confirme que des études plus poussées seront nécessaires, notamment au niveau hydraulique et sur le choix des espèces. Il juge que la haie est une délimitation plus esthétique

qu'une barrière en bois, mais souligne que RTE ne prendra aucun risque quant à l'impact sur les réseaux de drainage.

Alain Lemaire estime qu'il ne faudra pas oublier de conserver des accès pour les engins de maintenance des pylônes, et réaliser les haies en conséquence.

Jean-Louis Carlier précise que cela sera bien pris en compte dans les travaux aux abords du poste.

Pascal Houzé demande des précisions sur la distance des haies aux habitations : si elles sont implantées chez les particuliers, il risque de ne pas leur rester beaucoup de surface dans leur jardin.

Jean-Louis Carlier répond que RTE propose cette piste aujourd'hui après avoir consulté les riverains concernés.

Jean-Claude Sarazin estime que l'important est que tout le monde soit d'accord sur les mesures à mettre en œuvre. Il juge qu'il faut faire preuve de bon sens, comme lorsqu'il s'agit d'implanter des haies chez l'habitant pour ne pas empiéter sur le foncier agricole et avec l'accord des habitants. Il souligne qu'un document d'urbanisme peut se modifier pour s'adapter aux travaux à réaliser. Il se félicite que ces ateliers de concertation se déroulent dans cet esprit.

Bernard Féry s'interroge sur l'évolution de certains dispositifs, relevant par exemple que la végétalisation peut prendre jusqu'à 15 ans. Il se demande si les échéances sont les mêmes pour les autres mesures prévues.

En ce qui concerne la végétalisation, **Julie Kmieckowiak** explique que cela dépend de la taille initiale des végétaux qu'on plante et du milieu dans lequel on plante. Elle souligne que dans les milieux tempérés, il vaut mieux planter bas et laisser pousser, afin d'éviter tout risque de devoir recommencer à zéro. En effet, si l'on a recours à des végétaux en cours de maturité et mal adaptés au milieu (sol et climat), le potentiel de reprise n'est pas garanti. Planter des arbres dont le socle d'origine est sec et drainé, dans un socle humide et lourd c'est prendre le risque de non adaptation du plant.

Christine Lombard indique que s'il y a un délai minimal pour toute plantation, la mise en peinture des pylônes peut être quasi-immédiate. Le projet de voie douce, en revanche, devrait être l'opération la plus longue à réaliser. Enfin, l'enfouissement de la ligne à moyenne tension est un projet à court terme.

Jean-Claude Sarazin estime qu'il ne faut pas attendre 20 ans pour avoir des résultats. Il souhaite que cela prenne le moins de temps possible et que les effets soient notables au bout de deux ans. Il se dit conscient que la réalisation de la voie douce prendra du temps, mais il attend également une communication régulière sur le sujet avec les riverains.

Jean-Louis Carlier indique que RTE travaillera en partenariat avec le Conseil général et lancera une offre de concours. Les études ont été lancées, les premiers éléments concrets devraient paraître d'ici avril ou mai.

Pascal Houzé signale qu'il est important de ne pas mettre trop d'arbres qui attirent le gibier, car on risque ensuite de le retrouver dans les champs voisins.

→ Les enfouissements de lignes

Jean-Louis Carlier évoque la possibilité d'enfouir une ligne 225 kV entre le poste d'Avelin et Attiches, en compensation du projet Avelin-Gavrelle. Cette ligne à double circuit se divise en deux à l'approche du poste ; l'un des deux pylônes d'arrêt se situe dans un massif boisé.

Christian Sterckeman, habitant d'Avelin, souligne que cette ligne surplombe 70 maisons entre Avelin et Attiches.

Jean-Claude Sarazin précise que des maisons ont été récemment construites sous cette ligne. Il se dit d'accord avec cet enfouissement à condition qu'il ne soit pas financé dans le cadre du budget alloué à l'insertion paysagère du poste d'Avelin.

Jean-Louis Carlier rappelle la doctrine nationale Eviter-Réduire-Compenser que RTE applique pour mener son projet : l'enfouissement intervenant à titre compensatoire pour le projet Avelin-Gavrelle, il sera donc financé dans le cadre du budget alloué au projet lui-même, et non dans le cadre des travaux aux abords du poste d'Avelin.

Christian Sterckeman considère que le maire d'Attiches est divisé entre deux positions : d'un côté, il demande la mise en souterrain de la ligne Avelin-Gavrelle sur une distance conséquente (5 km), en solidarité avec les maires de Mons-en-Pévèle et de Tourmignies ; de l'autre, il est concerné par cette ligne à 225 kV qui surplombe 70 maisons sur sa commune.

Jean-Claude Sarazin souligne que la plupart des maisons construites sous la ligne sont plus récentes que celle-ci. Il s'interroge sur la volonté de certains élus d'appliquer le principe de précaution car ils ont le pouvoir d'interdire des permis de construire.

Pascal Houzé remarque que ces mêmes élus ont ensuite installé des panneaux pour s'opposer à la reconstruction de la ligne.

Présentation de l'Atelier de projet régional des étudiantes de l'ENSP

Blandine Resseguier, Camille Condez-GD et Mathilde Rue, étudiantes à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, présentent leurs propositions de valorisation de la ligne Avelin-Gavrelle et de son territoire dans le cadre d'un sentier de « Grande Randonnée énergétique » pensé de l'échelle locale à l'échelle européenne.

Cf. Annexe 3 _Atelier ENSP

→ Echanges

Jean-Louis Carlier précise que ces propositions pourraient être réalisées au titre de l'accompagnement du territoire.

Marjorie Bastard, Fondation RTE, trouve la réflexion intéressante à l'échelle macroscopique et appelle chacun à se mobiliser pour que ce projet voie le jour.

Jean-Louis Carlier souligne que d'autres ont des projets similaires en France. Il insiste sur le fait que la création de ce sentier n'est pas uniquement du ressort de RTE : il s'agit d'une affaire collective dans laquelle les niveaux européen, national, régional, local doivent s'imbriquer. Il met en avant une démarche participative, une belle ambition qui n'est pas utopique.

Claude Chardonnet demande si rendez-vous a été pris avec la Fédération française de randonnée.

Mathilde Rue indique que le groupe d'étudiantes est en contact avec les porteurs du sentier GR 2013, créé à Marseille dans le cadre de Marseille Provence 2013 - capitale européenne de la culture. Elle précise que c'est à la FFR de labelliser un sentier GR, ce qui suppose un certain nombre de d'éléments – balisage, animation du sentier... Les étudiantes sont aussi en relation avec les porteurs des Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) concernés, qui recensent les chemins existants au niveau départemental.

Christian Sterckeman signale que la commune de Bouvines, lieu de la bataille éponyme qui a participé à la constitution de la nation française, se situe juste à côté du point de départ du GR énergétique, envisagé à l'aéroport de Lesquin. Il estime que le GR devrait y passer. Par ailleurs, il souligne que le paysage local a toujours été constitué d'éléments de hauteur : ce furent d'abord les cathédrales, puis les cheminées d'usine ; aujourd'hui, il considère que les pylônes électriques ont remplacé ces éléments de hauteur.

Claude Chardonnet invite les participants à commenter deux remarques faites pendant la présentation des étudiantes :

- Une remarque de Jean-Claude Delchambre, habitant d'Avelin, concernant l'agenda des discussions : il souhaite que la concertation débouche sur du concret ;
- Une remarque de Christian Sterckeman sur la mise en couleur des pylônes.

Jean-Louis Carlier répond qu'en ce qui concerne le projet de l'APR, le sujet est clos sur les principes. En ce qui concerne les mesures d'insertion paysagère du poste d'Avelin, il estime que les deux ateliers organisés ont permis à RTE de proposer des actions concrètes.

Pascal Houzé s'interroge sur la mise en peinture des pylônes ; il craint que les pylônes ainsi peints ne jurent avec ceux qui ne le seront pas.

Jean-Louis Carlier explique qu'il n'est pas envisagé de peindre tous les pylônes situés aux alentours du poste. Il indique que cette mesure peut être tout à fait pertinente sur des pylônes isolés. RTE est disposé à peindre plusieurs pylônes. Les études démarrent ; en ce qui concerne l'implantation de végétaux, des pépiniéristes seront consultés.

Conclusion

Bernard Féry note que le travail mené progresse étape par étape. Pour préparer les étapes suivantes, il suggère d'annexer au présent compte-rendu un tableau récapitulatif des 5 actions envisagées, avec leur temporalité, afin que le public ait connaissance de l'avancement des travaux. S'agissant du GR, il juge intéressant de découvrir l'objet industriel – une éolienne, un pylône... – par la marche.

Cf. Annexe 4 _ Calendrier

Le groupe des trois étudiantes propose aux participants de les accompagner sur le territoire pour identifier les différents lieux du GR.

Christian Sterckeman estime qu'il y a une contradiction fondamentale entre les intentions affichées et la volonté de mise en œuvre. Il considère qu'un pylône n'a pas à avoir honte d'être gris dans le ciel gris du Nord : selon lui, le mettre en couleur reviendrait à farder le paysage, coûterait cher et poserait la question de l'entretien. Il juge que saupoudrer le paysage de haies ou de peintures, serait onéreux et relèverait quasiment de la démagogie.

Jean-Claude Sarazin souligne que de nouveaux pylônes vont être implantés autour du poste. Il demande si RTE a pris en compte le fait que ceux-ci seront plus hauts.

Jean-Louis Carlier confirme que le pylône Equilibre, retenu dans la Pévèle, sera plus haut que les pylônes actuels. Il indique qu'il faudra compter un pylône d'arrêt supplémentaire en face du poste, pour accueillir le deuxième circuit de la future ligne Avelin-Gavrelle.

Bernard Féry remercie les participants et clôt la réunion.

Durée de la réunion : 2h